



Lions Clubs International
FOUNDATION

FONDATION DU LIONS CLUBS INTERNATIONAL

SUBVENTION SERVICE LEO



La devise des Lions et des Leos est *Nous servons !* Les subventions Service Leo de la Fondation du Lions Clubs International (LCIF) sont destinées à financer des activités de service mises en œuvre par les Leos. Avec le soutien de la LCIF, les Leos peuvent avoir un impact plus important localement tout en développant des compétences pratiques et en matière de leadership. Pour augmenter ses chances d'être retenue, une demande aura une composante de service robuste et une solide collaboration entre les Leos et les Lions.

Les districts et districts multiples peuvent effectuer une demande pour des subventions allant jusqu'à 5 000 USD. Les Leos doivent être directement impliqués dans la préparation et la mise en œuvre du projet. Les fonds peuvent être utilisés pour couvrir des dépenses liées à la préparation de l'activité et à sa mise en œuvre. Cela peut inclure notamment l'achat de matériel, de fournitures et de l'équipement nécessaire pour mener à bien le projet.

Les Leos devront d'abord prendre la direction de la préparation de l'activité et de la demande de subvention. Le district ou le district multiple validera ensuite la demande avant de la transmettre à la LCIF. Une contrepartie financière locale étant requise, les Leos et les Lions sont encouragés à coopérer pour collecter des fonds. Enfin, la mise en œuvre de l'activité doit aussi indiquer une collaboration. Bien que les Leos soient chargés de la mise en œuvre du projet, la collaboration offre aux Leos et aux Lions la possibilité de travailler comme de véritables partenaires de service.



EXEMPLES DE PROJET



Rénovation d'une maison de quartier : les Leos ont organisé l'activité puis nettoyé, réparé et repeint le bâtiment. La subvention Service Leo a financé l'achat de peinture, de pinceaux, de sacs poubelles et de petites réparations. En travaillant ensemble, les Leos et les Lions ont participé à la rénovation de la maison de quartier.



Construction d'un jardin sensoriel : les Lions ont d'abord aidé les Leos à obtenir les autorisations nécessaires auprès des autorités locales. Les Leos ont travaillé avec les Lions pour construire le jardin sensoriel près d'une aire de jeux pour personnes handicapées. La subvention Service Leo a financé l'achat de bancs, de plantes et de pavés.



Distribution de repas aux personnes âgées : la subvention Service Leo a financé l'achat de la nourriture, des assiettes et des couverts. Les Lions ont aidé les Leos à établir un premier contact avec des organisations locales travaillant avec des personnes âgées et à collecter les fonds locaux de contrepartie.

1. Subventions disponibles pour les districts et districts multiples Lions.
2. Montant minimum d'une demande : 1 500 USD. Les dossiers répondant aux critères peuvent obtenir jusqu'à 5 000 USD.
3. Une subvention par district ou district multiple par période de 12 mois.
4. Les demandes de subvention doivent parvenir à la LCIF au moins 90 jours avant la date de début de l'action afin de permettre un délai de traitement adéquat.
5. Forte collaboration Leos/Lions.
6. Les subventions Service Leo financent des projets à plus grande échelle impliquant activement de nombreux clubs Leo et Lions et leurs membres. Les demandes de subventions pour des projets d'un club Leo seul ou des projets n'impliquant activement qu'un nombre limité de personnes sont déconseillées à moins qu'il n'y ait pas d'autres clubs Leo ou Lions clubs géographiquement proches avec qui collaborer.
7. Les subventions Service Leo sont destinées à financer de nouvelles activités de service ou l'expansion d'activités existantes. Les subventions ne peuvent pas être utilisées pour financer les dépenses courantes d'activités existantes.
8. Outre sa participation active, le demandeur doit s'engager financièrement dans le projet. Il est possible de demander jusqu'à 75 % du budget total du projet (dans la limite du montant maximum de 5 000 USD). Les fonds restants pour financer le projet doivent provenir des Lions et Leos locaux. En cas d'approbation de la demande, les fonds de subvention ne seront pas versés tant que les fonds de contrepartie requis n'ont pas été collectés, conformément au budget approuvé pour le projet.
9. Les projets qui bénéficient d'une subvention de la LCIF doivent être identifiés clairement comme ayant été rendus possibles par la LCIF au moyen d'une signalétique appropriée, d'affiches et d'activités de promotion et de relations publiques.
10. Après avoir reçu les fonds de subvention de la LCIF, les Leos disposent de 6 mois pour terminer le projet.
11. Un rapport final présentant les résultats de l'activité financée doit être soumis à la LCIF dans les 30 jours suivant la fin de l'activité. Les dépenses financées par la subvention de la LCIF doivent être prouvées par des justificatifs de paiement ou des factures réglées.
12. Les bénéficiaires de subvention doivent attendre au moins un an après l'envoi de leur rapport final avant d'envisager une demande pour le même projet ou la même organisation bénéficiaire.
13. Le nombre de subventions accordées est limité par le plafond annuel du programme fixé à 200 000 USD. Les subventions sont octroyées aux demandes répondant aux critères et selon l'ordre de réception.

Note : un projet à vocation médicale doit inclure un important volet de service pratique de la part des Leos et des Lions.

DESCRIPTION DU PROJET

1. Nom du projet :
2. Lieu du projet :
3. Montant sollicité de la LCIF :
4. Lister les noms et numéros des Leo clubs impliqués dans le projet et indiquer le Leo club chargé de la mise en œuvre.

	Nom du Leo club	N° de Leo club
1.		
2.		
3.		

5. Nombre de bénéficiaires directs de ce projet :
6. Décrire le problème particulier auquel ce projet apporte une réponse :
7. Plan d'action et calendrier :
8. Préciser le volet de service pratique fourni sur le terrain par les Leos/Lions :
9. Décrire la collaboration entre les Lions et les Leos pour la mise en œuvre de l'activité :

Activités admissibles

- ✓ Inclure un volet de service pratique sur le terrain
- ✓ Répondre à un besoin humanitaire non comblé localement
- ✓ Être visible et sensibiliser le public aux Lions et Leos
- ✓ Inclure une collaboration entre clubs Leo et Lions

Activités non-admissibles

- ✗ Règlement des cotisations de club, établissement d'une réserve financière, organisation de collectes de fonds ou création de nouveaux clubs
- ✗ Don à une autre organisation
- ✗ Octroi de bourses d'études ou distribution de prix en espèces ou autres dons
- ✗ Aide financière à un individu
- ✗ Financement de dépenses courantes ou frais d'activités existantes
- ✗ Activité n'ayant pas de volet de service pratique sur le terrain au-delà de l'achat d'articles avec des fonds de subvention et de leur livraison

Présenter un budget détaillé, en utilisant le modèle ci-dessous.

- Montant maximum de la demande : 75 % du budget total du projet (dans la limite du montant maximum de 5 000 USD).
Montant minimum : 1 500 USD
- Les Lions et Leos doivent apporter au moins 25 % du budget.
- Indiquer le statut des sources de revenu (collecté, promis et/ou anticipé).
- Dans la partie dépenses, lister en détails chaque dépense. Fournir les factures pro-forma/devis des articles à acheter.

ENTRÉES			DÉPENSES	
Origine des fonds	Montant	Statut	Description de la dépense	Montant
Montant sollicité	XXX USD	Anticipé	Article 1	XXX USD
Leos et Lions	XXX		Article 2	XXX
Autres sources	XXX		Article 3	XXX
TOTAL	XXX USD	XXX USD	TOTAL	XXX USD

Notes concernant le budget :

- Les fonds de contrepartie locaux doivent être sous la forme de contributions monétaires. Les dons en nature, qu'il s'agisse de terrains, de main d'œuvre ou de matériel, viennent renforcer la demande de subvention et doivent être mis en évidence dans la description du projet. Ces dons en nature ne peuvent cependant pas être inclus dans le budget comme fonds de contrepartie locaux pour la subvention de la LCIF. Les fonds de contrepartie locaux doivent prendre la forme d'espèces disponibles ou de promesses de dons pour le projet actuel proposé.
- Les subventions Service Leo visent à soutenir des projets dans les premières phases de leur développement (planification). Le projet faisant l'objet de la demande de subvention de la LCIF ne doit pas avoir commencé. Ne pas engager de dépenses ou verser d'acomptes importants avant approbation de la demande par la LCIF. Par ailleurs, les projets achevés ne peuvent pas recevoir de financement. Les subventions ne peuvent pas être utilisées pour établir des fonds de réserve ou pour rembourser ou régler des emprunts effectués avant l'approbation de la subvention. Les demandes sollicitant des fonds à titre de remboursement ne sont pas pris en considération.

CONTACTS

Fournir les nom, titre et adresse e-mail des Leos et Lions qui sont les principaux contacts pour la demande de subvention et qui participent à la planification et à la mise en œuvre du projet.

VALIDATION DE LA DEMANDE

Une certification du cabinet ou du conseil doit accompagner la demande de subvention. Joindre un exemplaire du procès-verbal de la réunion de cabinet (de district simple ou sous-district) ou de conseil (district multiple) au cours de laquelle la demande de subvention a été certifiée. La certification doit faire spécifiquement référence à la demande de subvention Service Leo.

SIGNATURES

Je confirme avoir lu et compris les critères de subventions Service Leo. En soumettant cette demande au gouverneur de district et/ou président de conseil, je certifie que les détails du projet ont été élaborés conformément aux critères et que je soutiens le projet proposé.

Nom / Titre _____

Signature _____ Date _____

Tél. _____ E-mail _____

Signature du président de district Leo (pour les demandes de district simple ou sous-district)

Signature du président de district multiple Leo (pour les demandes de district multiple).

Si il n'y a pas de président de district / district multiple Leo, la demande doit être signée par le président de la commission Leo de district / district multiple.

En qualité de gouverneur de district / président de conseil, j'accepte d'assumer la fonction d'administrateur de la subvention et de la gérer de manière appropriée et efficace aux fins approuvées par la LCIF. Je soutiens et encourage la présentation de cette demande à la LCIF.

GOUVERNEUR DE DISTRICT / PRÉSIDENT DE CONSEIL (En majuscules)

Signature _____ Date _____

Tél. _____ E-mail _____

District/District multiple _____

PROCESSUS

Développement du projet

Les Leos identifient un besoin local et développent un projet en collaboration avec les Lions. Les Leos déterminent le budget du projet et établissent un calendrier avec des objectifs mesurables. Les Leos travaillent avec le district ou le district multiple pour présenter le projet pour approbation lors d'une réunion du cabinet ou du conseil.

Envoi de la demande

Le gouverneur de district / le président de conseil signe la demande et l'envoie à la LCIF de préférence par e-mail à LCIFLeogrants@lionsclubs.org.

Examen par la LCIF

La LCIF reçoit et examine la demande. Des informations complémentaires ou des révisions pourront être requises. La décision de la LCIF est communiquée au gouverneur de district / président du conseil et responsables du projet.

Versement de la subvention

Les subventions sont versées sur le compte du district / district multiple pour la mise en œuvre du projet.

Mise en œuvre du projet

Les Leos mettent en œuvre le projet conformément au plan d'action approuvé en collaboration avec les Lions.

Rapports

Les Leos préparent un rapport final avec le district / district multiple et l'envoient à la LCIF à : LCIFLeogrants@lionsclubs.org.

LISTE DE VÉRIFICATION

Vérifier que votre demande est complète avant de l'envoyer à la LCIF :

- ✓ Réponses détaillées à toutes les questions.
- ✓ Procès-verbal de la réunion du cabinet de district ou de la réunion du conseil du district multiple.
- ✓ Signature de validation du gouverneur de district ou du président de conseil de district multiple
- ✓ Factures pro-forma/devis
- ✓ Conserver un exemplaire du dossier de demande

ENVOI DE LA DEMANDE

La demande dûment remplie et accompagnée des documents requis peut être envoyée en version papier ou en version électronique (méthode préférée) au service *New and Emerging Initiatives* à la LCIF. Veuillez n'envoyer qu'un seul exemplaire. Si vous faites parvenir votre demande par messagerie, veuillez avoir recours à un service fiable (DHL, FedEx, autre) afin d'avoir un numéro de suivi de votre envoi.

Lions Clubs International Foundation
New and Emerging Initiatives Department
300 W. 22nd Street
Oak Brook, IL 60532-8842, USA

LCIFLeogrants@lionsclubs.org
www.lcif.org



Lions Clubs International
FOUNDATION